

Séance du vendredi 27 janvier 2023

Date de la convocation: 23/01/2023

Membres en  
exercice : 15

Présents : 9

Votants: 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

*L'an deux mille vingt-trois et le vingt-sept janvier l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Olivier MAGUET,*

**Présents** : Olivier MAGUET, Annick IENZER, Joël BOISSIERE, Anne COLLINOT, Jean-Jacques DEBIEVE, Laurence HOURLIER, Thomas HOURLIER, Michèle MATHIEU, Flavie ROUSSEAU-LEKUCHULA

**Représentés** : Richard DETHYRE par Olivier MAGUET, Catherine PECHERY par Annick IENZER

**Excusés** : Adeline BEAUFUMÉ, Emilie KONNERT, Barbara LOUCHART, Jacky PECHERY

**Absents:**

**TARIFS DE LA CANTINE SCOLAIRE-ANNULE POUR ERREUR MATERIELLE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°110 - (D 2023 116)**

Le Maire expose au Conseil municipal que l'EHPAD de Châtel-Censoir a décidé d'augmenter au 1<sup>er</sup> janvier 2023 le tarif unitaire du repas de la cantine de 3,40 € à 3,60 € et explique que ce tarif était constant depuis plusieurs années.

Il propose au Conseil municipal de répercuter cette augmentation de 20 centimes sur le tarif facturé aux parents.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

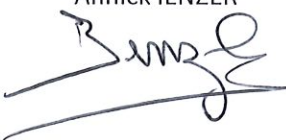
ACCEPTTE l'augmentation de 20 centimes du tarif unitaire du repas de la cantine facturé à la Commune par l'EHPAD de Châtel-Censoir à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023,

DECIDE de reporter cette augmentation en totalité sur le tarif facturé aux parents des élèves bénéficiaires du service cantine de l'école communale de Châtel-Censoir à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023,

AUTORISE le Maire à signer tout document inhérent à la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jours mois et an, et que dessus ont signé tous les membres présents.

Secrétaire de séance  
Annick IENZER



Le Maire  
Olivier MAGUET

